bée en très grande abondance pendant plusieurs heures, convertissant certaines rues en véritables ruisseaux, faisant déborder les égoûts et occasionnant en maints endroits des inondations.

Une maison inondée au Pont-Rouge

Dans une mesure retirée de ce quartier, et construite dans une sorte de bas-fond, habite avec ses deux jeunes enfants et trois chiens, un malheureux chiffonnier nommé Desmalines.

A peine la première averse torrentielle se mit-elle à tomber, que l'eau s'engouffra dans la maisonnette et l'envahit en quelques minutes, atteignant bientôt une vingtaine de centimètres, et menaçant de renverser le mobilier. Le chiffonnier se vit dans la nécessité de faire sortir enfants et chiens, puis, courageusement, à l'aide de pelles et de seaux, il put mettre à sec le sol de son habitation. Vers neuf heures du soir, la pluie s'étant mise à tomber de nouveau le pauvre homme a dû exécuter de nouveau cette ennuyeuse opération.

DANS LE CANTON DE LANNOY

La pluie diluvienne qui est tombée vendredi après-midi a causé un certain préjudice à la grande culture; des champs de céréales et des cultures de lin ont été couchés par la violence des averses. Cete « verse » ne sera peut-être que factice et les plantes effondrées se relèveront rapidement. En ce cas les dégâts seront nuls.

MALADIES D'ESTOMAC

Une grosse nouvelle

GUERISON PAR LA METHODE DE COCK

Les maladies d'estomac n'existent plus ! Voilà ce qu'on entend maintenant répéter chaque jour. Et, c'est vrai ! Il n'y a plus de maladies d'estomac ! Depuis quelque temps, en effet, le célèbre docteur Cock a découvert un remède qui guérit, absolument toutes les maladies d'estomac. La gastrite ,la gastralgie, la dypepsie, la dilatation, l'indigestion, les maladies du foie, même les plus rebelles, les plus graves, les plus invétérées, l'entérite, la gastro entérite, sont toujours guéries en fort peu de temps. Aussi nous faisons appel aux plus incrédules, aux plus découragés, aux plus malades, à ceux-là mêmes que les médecins ont déclarés incurables, et nous leur disons avec la plus grande confiance : « Voulez-vous vous guérir radicalement ? Prenez les **Poudres De Cock.** » Et notez bien ceci, ce n'est pas une fois sur cent, ni une fois sur dix, ni une fois sur deux que les **Poudres De Cock** guérissent ; c'est chaque fois, c'est toujours et c'est tout le monde. Elles rendent immédiatement l'appétit, font digérer, suppriment les maux de tête, les renvois ,les lourdeurs, les aigreurs, les vertiges, les gonflements, les suffocations, les palpitations, les éblouissements, les nousées, les vomissements, l'abattement et la somnolence après les repas. Elles dissipent rapidement les douleurs de l'estomac, des reins, de la poitrine, du ventre et des intestins, les insomnies, la mélancolie et les cauchemars. Bref, dès les premiers jours, elles rétablissent et restaurent si complètement l'estomac que bientôt l'organisme entier retrouve la force et la santé : l'homme redevient bientôt ce qu'il était ; il reprend sa vigueur, son énergie, sa bonne humeur, il retrouve le bien-être et toute sa vitalité. Aucune personne qui souffre de l'estomac n'a donc plus le droit de se plaindre : elle doit recourir aussitôt aux **Poudres De Cock**, et elle se guérira tout comme ces milliers de personnes qui nous envoient chaque jour les plus élogieuses attestations de guérison, en même temps que les lettres les plus touchantes de reconnaissance. C'est que les **Poudres De Cock** ne sont pas un remède banal et vulgaire, ni un guérit-tout, mais c'est le tonique, c'est le désinfectant, c'est le reconstituant par excellence de l'estomac et de ses annexes, c'est-à-dire du foie et des intestins.

Les **Poudres De Cock** se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies, et en particulier à **Roubaix, à la Pharmacie COUVREUR, rue Neuve.**

Remarque très importante. — Toute boîte qui n'est pas vendue en cachets et imprimés en rouge : **Poudres de Santé De Cock** doit être refusée comme imitation sans valeur. 27864-1

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Une grève générale des couvreurs, zingueurs et plombiers

La corporation des couvreurs, zingueurs et plombiers vient de voter la grève générale. On comptait, vendredi matin, 193 grévistes dans 21 établissements.

Il y a un mois environ, le syndicat avait adressé aux entrepreneurs une liste de revendications, — que nous avons publiée — comprenant des augmentations de salaire d'environ 20 %. Jeudi soir, les ouvriers ayant déclaré, dans une réunion tenue au « Plat d'Or », Grande-Place, leur siège syndical, que les patrons n'avaient pas répondu à cette demande, ont voté la grève.

Vendredi matin, des groupes de grévistes ont parcouru la ville et visité les chantiers pour décider leurs camarades à cesser le travail.

Voici la liste des ateliers en grève avec le nombre des ouvriers qu'ils occupent et qui tous, sans exception, sont en grève :

MM. Jules Kindt, rue Vauconson, 4 ouvriers; J. Louage, rue du Pays, 6 ouvriers; Plouvier, rue de l'Alma, 3 ouvriers; Delporte, rue de Mouvaux, 7 ouvriers; Ladsous, rue des Champs, 3 ouvriers; Jénart, rue de la Rondelle, 6 ouvriers; Destombes, rue Neuve, 36 ouvriers; Bourgoin, rue du Trichon, 22 ouvriers; Vergya, rue Sainte-Thérèse, 5 ouvriers; Leroy Adelson, rue du Tilleul, 1 ouvrier; Escher Lamarque, rue Louis Dupire, 14 ouvriers; Vanhemens, rue de Valmy, 5 ouvriers; Duhembre, rue Saint-Jean, 3 ouvriers; Dejoncker, rue Philippe-le-Bon, 4 ouvriers; Vandeplasse, rue de Tourcoing, 4 ouvriers; Lescrenier fils, rue du Collège, 10; François Lescrenier, rue Saint-Joseph, 7 ouvriers; J.-B. Dutrieux, rue Saint-Joseph, 4 ouvriers; Vanquaethem, Grande-Rue, 2 ouvriers; Liégeois, rue de l'Ommelet, 7 ouvriers; Courselle, Grande-Rue, 12; Paul Planquart, Place de la Liberté, 33 ouvriers.

Les grévistes se sont réunis, le matin et le soir, au siège syndical. Après la réunion de cinq heures ils se sont dirigés vers Wattrelos pour débaucher les ouvriers restés au travail.

Le comité de la grève nous a déclaré que huit entrepreneurs avaient accordé pleine satisfaction à leurs ouvriers qui reprendront, en conséquence, le travail, samedi matin.

Un patron, interrogé par nous, nous a informé que les entrepreneurs accordaient cinq centimes d'augmentation à l'heure et plusieurs autres petites augmentations échelonnées d'ici le mois de janvier prochain. L'augmentation ainsi consentie forme un total de 115 francs par an et elle coïncide avec une notable réduction des heures de travail.

Unique Grand Prix St-Louis 1904 — Unique Grand Prix Liège 1905

" UNDERWOOD "

Machine à écriture entièrement visible

Clavier Universel (le plus simple)

Tabulateur

LOCATION DE MACHINES — ESSAIS GRATUITS

496 machines de toutes marques furent remplacées courant 1906 par des « UNDERWOOD » visibles.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal. 27206

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE DOUBLE CRIME DE CROIX

Arrestation à Bruxelles d'un quatrième inculpé, ancien cabaretier à Roubaix

Nous avons mentionné le coup de théâtre qui s'est produit il y a une dizaine de jours à Roubaix, et qui a dévoilé à M. Vérin, juge d'instruction, une piste que l'on croit sérieuse, et qui pourrait bien réserver des surprises en ce qui concerne la découverte ds auteurs de l'horrible crime qui dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier derniers,, a ensanglanté la place Saint-Pierre, à Croix.

Arrêtée un soir par l'agent de police Locufier pour infraction à un arrêté d'expulsion, une femme, Palmyre Dauchy, 34 ans, de nationalité belge, ménagère rue de Tourcoing, déclara au juge d'instruction que les auteurs et complices du crime étaient notamment un journalier, Lucas Bernard, demeurant dans le même logement qu'elle, un expulsé belge Vankeilsbeck, et l'amie de ce dernier, Léonie Lucas. Tous trois furent arrêtés, ainsi que la mère Lucas au cours d'une perquisition opérée à Roubaix, et invoquèrent des alibis que le Parquet est occupé à contrôler. Certes, la tâche qui incombe au juge d'instruction est ardue. Nous l'avons dit, seule une somme d'argent a été, croyons-nous, dérobée au domicile de Mme et Mlle Dessuslesmoutier. Cet argent ne saurait être retrouvé ni reconnu. Il ne peut donc exister aucun indice compromettant pour les coupables, et parvenir à établir une culpabilité d'après des dénonciations qui proviennent elles-mêmes de personnes sujettes à caution, voilà une tâche bien difficile à remplir. Quoi qu'il en soit, au sujet des arrestations opérées jusqu'ici, il s'est produit au cours des interrogatoires un fait singulier qui a retenu l'attention du juge d'instruction. Les inculpés, sans aucune hésitation et avec des détails très complets et très précis, ont pu faire connaître l'emploi de leur temps dans l'après-midi du 31 décembre et la matinée du 1er janvier. Voilà certes ce qu'il serait difficile à chacun de nous de produire. Ces renseignements dont on ignore encore la valeur, concordent absolument avec ceux qui ont été recueillis auprès des membres de la famille.

Mais voici qu'une quatrième arrestation vient d'être opérée à Bruxelles. Elle est due comme les précédentes, à une dénonciation, qui indique comme complice, un ancien cabaretier de Roubaix, reconnu comme repris de justice et bonneteur, Gustave Her, né à Flers, le 15 août 1879, lequel aurait reçu, disait-on, une part de l'argent dérobé. Gustave Her tenait à cette époque un estaminet, de réputation douteuse, situé rue de Blanchemaille, 174, à Roubaix. Il disparut de Roubaix, avec sa femme Léonie Pommelaere, 29 ans, originaire de Lannoy, vers la fin de mars, au lendemain de l'arrestation des auteurs du cambriolage de coffrefort de la rue des Longues-Haies, dont plusieurs furent un moment soupçonnés, on s'en souvient, d'avoir trempé dans l'horrible tragédie de Croix.

Les polices française et belge sur la trace de l'inculpé

L'enquête révéla qu'il était parti pour Anvers. Des policiers français partirent pour cette ville, en compagnie de M. Sneyers, agent judiciaire à Bruxelles. Gustave Her était réputé comme étant un dangereux repris de justice, expulsé en septembre 1904. Après de minutieuses investigations, l'agent Sneyers finit par découvrir tout récemment, l'établissement où Her avait logé pendant quelques jours à Anvers. C'était un hôtel de la rue du Retranchement. Le propriétaire déclara que cet homme, qui se faisait appeler Victor Cartier, — le nom d'un de ses amis, — était parti après avoir lu dans un journal français le récit des arrestations opérées par le parquet de Lille. Cette lecture l'avait paraît-il, bouleversé à tel point que le patron l'avait vu pâlir et trembler de tous ses membres. Quelques instants plus tard, il quittait l'hôtel...

Les policiers français, désespérant de le retrouver, repartirent alors pour Paris.

M. Claes, chef de la brigade judiciaire, décida cependant de continuer les recherches et il désigna, pour suivre cette affaire, M. Janssens, officier, et les agents Sneyers, Kints, Van Uyttrecht et Vrins. On savait en effet que Her était un bonneteur et l'on supposait qu'il devait surtout opérer en chemin de fer. Les policiers convinrent donc d'organiser une active surveillance autour des gares. Il ne fallait pas espérer rencontrer la femme du malfaiteur, qui devait être prévenue. C'était donc une piste qui échappait aux policiers. Cependant, M. Tayart, commissaire à la 2e division, qui était au courant, finit pas découvrir un ami de Gustave Her. Celui-ci se mit à la disposition de la justice pour l'aider. Pendant plusieurs jours, il accompagna les agents qui, dès l'aube, se trouvaient aux gares qu'ils ne quittaient que le soir.

Les policiers avaient en outre en leur possession le signalement et la photographie de Gustave Her, qui devait être facilement reconnaissable. En effet, on savait qu'il avait le bras droit couvert de nombreux tatouages ; il en avait même jusque sur le dos de la main. Et à la joue gauche, il portait une grande cicatrice provenant d'un coup de verre reçu au cours d'une bagarre.

Enfin, vendredi matin, après une surveillance tenace de vingt-et-un jours, les efforts des agents ont été couronnés de succès. Ils étaient aux aguets, à la gare du Midi, depuis quatre heures, lorsqu'ils aperçurent un individu aux allures louches s'arrêtant sur le trottoir de l'avenue Fonsny, devant la gare du Midi. Un deuxième individu arriva, puis un troisième et enfin Gustave Her, qu'ils reconnurent aussitôt à sa cicatrice. Pour dissimuler ses tatouages de la main, il portait un gant gris bleu dont les doigts avaient été coupés, faisant accroire ainsi qu'il était blessé.

Très adroitement et avec l'aide de quelques agents en uniforme qui étaient de service à cet endroit, les policiers cernèrent le quatuor. Et les individu furent arrêtés avant même d'être revenus de leur surprise. On les conduisit au commissariat de police voisin et ensuite on les emmena en voiture au siège de la brigade, rue Marché-au-Charbon. M. Janssens les fit fouiller sur le-champ. Aucun d'eux n'était armé ; mais tous avaient en leur possession des cartes de bonneteau, une carte d'abonnement au chemin de fer et très peu d'argent. Une centaine de francs en tout. Les trois amis de Gustave Her, des bonneteurs avérés, furent relâchés sur-le-champ. Quant à Her, il fut maintenu en état d'arrestation pour rupture de ban d'expulsion, datant de 1904, port de faux nom et usage de faux. Il avait pris le faux nom de Florent Simon pour se faire délivrer son abonnement et avait signé de ce faux nom.

Interrogé, il déclara qu'il habitait avec sa femme dans une mansarde, rue des Tanneurs, 191. Des agents, dépêchés à cette adresse, reconnurent que c'était exact. Gustave Her s'y faisait appeler Victor Cartier et sa femme Rosalie Desmet. Il y a deux jours, Her et sa femme s'étaient mis à déballer leurs meubles et à faire une lessive complète. Dans la soirée, ils se battirent ; la femme rossa son mari. Le lendemain, la propriétaire leur signifia leur congé.

Un individu de mauvaise mine s'est présenté, il y a quatre jours, au domicile de Her, et a demandé à la propriétaire si « M. Cartier » était chez lui. Her était absent.

Au moment où les agents se présentèrent vendredi matin, Léonie Pommelaere se trouvait encore au lit. On la fit s'habiller et on l'emmena à la brigade. Tandis que son mari était écroué, elle fut maintenue provisoirement à la disposition de la justice.

A peine avaient-ils quitté leur logement qu'une femme petite et noire, porteuse d'un lettre à l'adresse de « Cartier », s'est présentée à la dite maison, mais lorsqu'on lui a dit que la police avait arrêté le pseudo Cartier et sa femme, elle est partie.

Une perquisition faite par la police dans les malles des époux Her, n'a rien fait découvrir. La femme Her, parlant à l'agent Kints lui a dit : « C'est probablement pour le crime de Croix qu'on arrête mon mari ! ». Au moment où l'on conduisait Her au Palais de justice sous bonne escorte, il paraissait très abattu et sombre.

Chose étrange, c'est la femme de Her qui aurait dénoncé son mari au parquet de Lille. Celui-ci a été informé immédiatement par télégramme de cette arrestation qui fait le plus grand honneur aux policiers bruxellois.

Deux voleurs pris en flagrant délit

Vendredi matin, un peu avant onze heures, deux jeunes gens, portant un tuyau de nochère en zinc, long de 2 m. 50, et pesant 3 kilos, se présentaient chez M. Emmanuel Durieux, chiffonnier, boulevard de Mulhouse. Lorsqu'ils sortirent après l'avoir vendu, les agents Decroix et Forest, qui les avaient suivis sans qu'ils s'en doutassent, les mirent en état d'arrestation et les conduisirent au bureau de police de la rue des Arts, où M. Delteil, commissaire du 2e arrondissement les interrogea.

Ces jeunes gens étaient Edouard Deruyck, 18 ans, soigneur, et Edmond Olivier, 20 ans, peigneur, demeurant tous deux rue de Babylone.

Olivier reconnut avoir volé le tuyau jeudi soir, à la fonderie de M. Delcourt, près de la barrière du chemin de fer de Roubaix-Pile à Herseaux. Il a été maintenu en état d'arrestation, ainsi que son camarade, inculpé de complicité.

Olivier était recherché depuis le 1er février dernier, pour purger une peine d'un mois de prison prononcée contre lui par le Tribunal correctionnel de Lille dans une affaire de coups.

Le chiffonnier, Emmanuel Durieux, a été l'objet d'un procès-verbal pour défaut de registre.

Mgr DELAMAIRE A L'INSTITUT TECHNIQUE ROUBAISIEN. — Vendredi, vers 3 heures, l'Institut Technique a eu l'honneur de recevoir la visite de Mgr le coadjuteur. Reçu à son entrée par M. le chanoine Vassart, et le personnel enseignant. Mgr eut un mot aimable pour chacun. Il se rendit ensuite à la salle des cours généraux où les jeunes étudiants réunis, le saluèrent par d'enthousiastes acclamations.

M. le chanoine Vassart exprima toute sa reconnaissance pour la démarche de Sa Grandeur et lui exposa brièvement le but, l'organisation et l'enseignement de l'école qu'il a fondée.

Un étudiant, au nom de ses condisciples vint dire toute la joie que tous éprouvaient de la présence du prélat, et la promesse que, dans l'avenir, chacun, comme patron ou directeur d'ateliers, s'attacherait à réaliser le programme social, si lumineusement tracé par lui lors de sa première visite à Roubaix.

Mgr le coadjuteur, avec une grâce charmante, remercia M. le chanoine Vassart de lui avoir, par son exposé, ouvert un si vaste horizon sur l'industrie textile. Il rappela qu'étant vicaire à Saint-Médard, il avait dans sa paroisse les Gobelins et entretenait de bonnes relations avec M. Chevreul, le distingué chimiste des couleurs.

Il parla à ses auditeurs du Saint-Suaire de Notre-Seigneur, conservé dans le diocèse de Périgueux et leur donna les détails les plus précis sur sa contexture. Mgr croit même, d'après les témoignages les plus vraisemblables, que ce suaire fut brodé par la Sainte-Vierge même.

Mgr le coadjuteur fit ensuite la visite des ateliers de filature, de tissage, de teinture et d'apprêts, de mécanique et d'électricité. Il s'intéressa beaucoup au fonctionnement du matériel textile si complet des différentes sections, s'arrêta particulièrement devant un métier qui tissait son portrait en soie.

Ce ne fut que vers cinq heures que Mgr Delamaire quitta l'Institut enchanté de l'organisation industrielle de l'Ecole et ravi de tout ce qu'il venait d'entendre et de voir.

UN DON DE 2.000 FRANCS AUX PAUVRES. — Les héritiers de Mme Julien Lagache, la veuve regrettée de l'ancien maire de Roubaix et président de la Chambre de Commerce, ont fait verser au Bureau de Bienfaisance, une somme de 2.000 francs pour être distribuée en secours extraordinaires.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Léon Piat, vice-président de la Fédération de la Jeunesse Catholique, fils de Mme Piat-Desrousseaux, avec Mlle Eléonore Pontier, fille de Mme J.-B. Pontier.

ENTRE VOITURE ET TRAMWAY. — Vendredi vers midi et demi, le tramway 223, allant vers Mouvaux, arrivé à hauteur de la rue d'Italie, est entré en collision avec la voiture de M. De Jumné, marchand de vieux métaux, rue Descartes. Une glace du car a été brisée et la boiserie fortement endommagée, ainsi que la voiture de M. De Jumné. Les dégâts sont purement matériels. Les voyageurs en ont été quittes pour la peur.

EN TOMBANT. — A la retorderie de M. Fernand Dernancourt, rue de France, 24, l'une des ouvrières, Mlle Marie Nisse, âgée de 22 ans, demeurant, rue de Lille, 192, s'est fait des contusions au genou droit et s'est luxé le pied en tombant.

M. le docteur Lepers a prescrit à la blessée un mois de repos.

UN PEINTRE QUI TOMBE D'UNE ECHELLE. — L'un des ouvriers de M. Delecourt-Deldicque, entrepreneur de peinture rue Chanzy, M. François Coorman, âgé de 58 ans, demeurant rue Lafontaine, 37, était occupé sur une échelle dans la propriété de M. Pierre Destombes, boulevard de Cambrai. Ayant perdu l'équilibre, il tomba sur les talons, d'une hauteur de plusieurs mètres.

M. le docteur Dupré a constaté des entorses aux pieds et a prescrit au blessé six semaines de repos.

PIANOS. — Location d'excellents pianos à partir de 5 francs par mois, Maison **SCRÉPEL,** 138 bis, Grande-Rue, Roubaix. 150-4

UN MÉCANICIEN BLESSÉ. — Un mécanicien de la filature de MM. Louis Lefebvre et Bastin, boulevard d'Armentières, 163, M. Octave Knockart, âgé de 27 ans demeurant rue du Congo, 187, à Mouvaux, a été blessé à la tête par l'éclat d'une petite roue d'un métier qui s'est brisée pendant la marche. M. le docteur Lerot, chargé d'examiner l'ouvrier, a constaté des plaies pénétrantes, au cuir chevelu, dans la région frontale avec fêlure de l'os. Il lui a prescrit quatre semaines de repos.

BLESSÉ EN NETTOYANT SON MÉTIER. — A la filature de MM. Lemaire et Dillies, rue des Filatures, un soigneur, M. Emile Nys, âgé de 35 ans, demeurant au hameau du Nouveau-Monde à Wattrelos a été blessé à l'auriculaire droit en nettoyant son métier.

M. le docteur Godefroy, a constaté la perte d'une portion de la dernière phalange du doigt. Il prescrit au blessé quatre semaines de repos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de teinture et d'apprêt de MM. Motte et Meillassoux frères, un dégraisseur M. Arthur Petit, 16 ans, rue Decrème, 12, a eu le médius gauche écrasé entre deux cylindres de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. — A la filature de M. Motte-Bossut 32, a eu la main gauche comprimée entre la lance du fils ,un fileur M. Adrien Boucher, 44 ans, rue Desaix, rochet et la roue d'un chariot. Quinze jours de repos. Docteur Lepoutre. — L'un des ouvriers de MM. Denis et Benoist, teinturiers-imprimeurs, M. Jules Kenneville, homme de ville, rue de Toulouse, cour Thérin, 23, s'est fait avec plaie contuse à la jambe gauche en heurtant contre un rouleau qui se trouvait sur son passage. Vingt jours de repos. Docteur Derville.

PHOTO-BEBÉS. — Poses ravissantes ! Jamais d'insuccès Shettle, 4, boulevard de Paris. 27909

ENTERREMENTS DU SAMEDI 1er JUIN. — M. Louis Prouvost, dix heures un quart, église Saint-Martin, à Croix. — M. Albert Dumortier, neuf heures, église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — M. Jules Florin, neuf heures, église Saint-Germain, à Mouvaux.

CROIX

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au peignage Holden M. Jules Parent, 26 ans, 56, rue du Tonkin, mécanicien, a fait un faux pas et s'est fait une entorse au pied gauche.

GABEREL et LORSIGNOL

BÉTON DE CIMENT ARMÉ

CROIX-ROUBAIX (NORD) 18516

WASQUEHAL

MORT AU REGIMENT. — Nous apprenons la mort de M. Emile Henricart, 37 ans, rue du Petit-Cottignies, soldat réserviste au 145e régiment d'infanterie à Maubeuge.

Parti lundi dernier, pour une période de treize jours, M. Emile Henricart qui est chauffeur d'automobile, à Roncq, chez M. Leurent-Hazebrouck, était en excellente santé. A peine arrivé à Maubeuge, lundi soir, il écrivait à sa femme annonçant que son voyage s'était bien passé et que tout allait pour le mieux. Soudain, vendredi matin, Mme Henricart recevait un lettre du médecin-chef de l'hôpital miltaire de Maubeuge, annonçant que son mari était gravement malade et la demandant d'urgence à Maubeuge.

Vers dix heures, M. Leujeune-Mullez, maire, reçu un premier télégramme, bientôt suivi d'un second annonçant la mort de M. Emile Henricart. Cette mort survenue contrairement à toute prévision a profondément impressionné le quartier du Petit-Cottignies où le défunt était avantageusement connu. M. Henricart laisse une veuve et une fillette âgée de cinq ans.

UN BAIN FORCE. — Jeudi soir, vers six heures et demie, des enfants jouaient sur le bord du canal, près de l'écluse du Petit-Cottignies. Soudain le petit Henri Dubois, 7 ans, 19, rue du Petit-Cottignies, fit un faux pas, trébucha et tomba dans le canal. Attiré par les cris des enfants, M. Auguste Bourel, éclusier, qui habite à proximité, accourut aussitôt et se jeta courageusement à l'eau et retira l'enfant sain et sauf, après un bain de quelques secondes. L'enfant retourna chez lui, quelque peu mouillé, mais content d'être quitte à si bon compte. M. Auguste Bourel, dont nous signalons l'acte courageux, n'en est pas à son premier sauvetage.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la filature du Nord, Mlle Hélène Lefebvre, rue de Rouges-Barres, a eu l'index droit écrasé à son métier. 8 jours de repos. Docteur Liénard.

LANNOY

FLERS

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira samedi soir à sept heures, à la mairie. Ordre du jour : Session budgétaire.

CHERENG

OMELETTE MONSTRE. — Un marchand d'œufs des environs de Tournai passait hier à Chéreng avec sa voiture chargée de plusieurs paniers d'œufs. Soudain son cheval trébucha en heurtant un obstacle ; les deux brancards se rompirent et plus de mille œufs furent cassés. Toutes les ménagères du voisinage qui l'ont voulu, ont pu faire des omelettes à bon compte. Le marchand estime sa perte à 150 francs.

La lecture des annonces vous indiquera si vous devez faire aujourd'hui votre tournée d'emplettes, ou si vous devez la remettre à un autre jour.

La Souscription

ouverte en faveur de la famille Vanhooren a trouvé bon nombre de souscripteurs parmi les habitants de la Marlière. Ceux-là savent combien est intéressante cette pauvre famille où le père, malade, reste veuf avec dix enfants dont l'aîné n'a que seize ans.

Nous faisons appel à la générosité de nos lecteurs qui ne pourraient rester insensibles à pareille misère.

On peut adresser son offrande soit à M. l'abbé Tison, chapelain de la Marlière, soit au *Journal de Roubaix*.

Souscripteurs : M. Alfred Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*, 25 fr.

TOURCOING

LA SUPPRESSION DES PROCESSIONS

DÉROBADE

Notre confrère radical, l'*Avenir*, qui, dans les circonstances présentes a assumé la tâche plutôt difficile, convenons-en, de faire l'apologie de M. le maire de Tourcoing a répondu vendredi matin à notre « Brève explication » de l'autre jour. L'*Avenir* a pris son temps : 48 heures de réflexions. Ses méditations n'ont pas été pour cela plus fécondes. Acceptons-les pour ce qu'elles valent et elles ne valent pas grand chose assurément.

La feuille radicale n'a rien trouvé de mieux que *de nous renvoyer nos arguments*. Comme invention, le procédé est rudimentaire.

Notre confrère affirme, sérieux comme un augure, que nous voulons « escamoter le débat ». Il y paraît depuis huit jours. Nous n'avons pas omis une seule fois de traiter la question alors qu'il attendait paisiblement qu'on parlât d'autre chose. Nous avons publié *in extenso* le rapport rétrospectif de M. le maire alors que le retard qu'on avait mis à nous adresser le texte pouvait nous en dispenser. Seulement nous n'avons pas voulu, ainsi que dès *le premier moment nous l'avons écrit* fournir « un dérivatif à des gens ennuyés de s'être mis dans un mauvais pas ». Et nous avons même écrit encore : « Nous ne voulons pas qu'on prenne prétexte d'un refus de publication, qui serait légitime à cette date, pour laisser croire qu'on craint « dans le clan clérical » de verser toutes les pièces au débat. Au contraire ».

Comme nous n'avons pas fourni la diversion espérée, le journal de la municipalité tourquennoise s'ingénie. D'abord, il s'étonne de nos appréciations sur l'attitude de M. le maire. Ces appréciations lui déplaisent. C'est peut-être un signe qu'elles tombent juste. Faut-il que sur ce point nous pensions comme l'*Avenir*? Ce serait drôle de notre part, alors que le *Temps*, le *Siècle*, le *Radical* et la *Petite République* ont blâmé M. le maire de Tourcoing et son féal défenseur. Nous avons exposé comment.

De cela, la feuille radicale ne souffle mot. Cela ferait peut-être réfléchir ses lecteurs qui seraient capables de lui donner tort à leur tour.

En revanche, l'*Avenir* nous parle des inventaires. Attention, confrère. C'est là, dit M. le maire, « un passé que tous les hommes de bonne volonté auraient intérêt à oublier ». Et puis, il s'agit n'est-ce pas des processions et des processions à Tourcoing. N'escamotons pas le débat!

Un nouveau manifeste

L'appel suivant a été distribué en ville vendredi soir :

Aux catholiques de Tourcoing,

« Vous avez lu, affiché sur vos murs, l'arrêté municipal qui interdit sans aucun motif avoué, vos processions de demain.

» Sans motif ! oui. — M. le Maire n'a pas osé reproduire, dans son arrêté, les raisons ridicules qu'il a alléguées devant son Conseil municipal.

» Que M. le Maire n'ait point trouvé dans certaines lettres les formes exquises qu'il réclame, paraît-il, de la part de ceux qui ont l'honneur de leur écrire, ou bien qu'un Curé n'ait point jugé à propos d'accepter sans réfléchir, les conditions qui lui sont faites pour la location d'un presbytère : Cela peut bien émoustiller l'humeur trop irascible d'un Maire habitué à l'obséquieuse soumission de tous ceux qui l'approchent, mais cela ne saurait donner à ce Maire le droit de fouler aux pieds la liberté de tous les catholiques d'une ville comme la nôtre.

» Nos processions du Très-Saint Sacrement ! Mais, *depuis toujours elles font partie du glorieux patrimoine* de foi et de piété qui place notre cher Tourcoing parmi les villes les plus chrétiennes du Nord.

» Nos processions si belles chaque année, auxquelles toute la population se faizait un devoir et un plaisir de concourir, oui n'ont jamais été, de la part des catholiques, l'occasion du moindre désordre dans nos rues ; nos processions, aimées de tous, et qui, pour une bonne part concourraient à la prospérité de notre commerce, les voilà supprimées d'un seul trait de plume par un Maire oublieux de tout ce qu'il doit à ses administrés !

» Catholiques ! n'allez-vous pas relever ce défi jeté à vos droits et à vos légitimes intérêts ?

» Deux cents citoyens, réunis mercredi dernier pour répondre à cette question, ont décidé, à l'unanimité, qu'il fallait demain, une grandiose protestation contre l'arrêté inqualifiable qui vous frappe.

» Oh ! que nos ennemis se rassurent !

» Les catholiques ne sont point des apaches, et leur protestation ne troublera point l'ordre public.

» Nous vous demandons :

» 1° De pavoiser demain vos maisons, comme vous le faisiez chaque année à l'occasion de la procession du Saint-Sacrement. Que partout, drapeau national et bannières flottent aux fenêtres de vos demeures. Ce que vous avez fait l'an passé pour honorer les personnages qui visitèrent votre Exposition, vous saurez le faire cette année pour l'honneur de votre Dieu.

» 2° Nous demandons à tous, hommes et jeunes gens, femmes et jeunes filles, de vous rendre par milliers, demain, à 11 heures et demie, sur la place Charles-Roussel, en face du grand portail de l'église Saint-Christophe ; et là, d'une seule voix nous chanterons le *Credo* et nous recevrons la bénédiction du Saint-Sacrement.

» Nous vous supplions de vous rendre tous à cet appel, car il faut que votre multitude soit comme un vaste referendum, qui dise hautement votre volonté d'être respectés dans l'exercice de vos droits et de votre liberté.

» A Valenciennes, un Maire radical a reconnu aux catholiques et aux socialistes un droit égal à la liberté de la rue pour leurs cortèges.

» Il ne faut pas qu'à Tourcoing nous soyons autrement traités qu'à Valenciennes.

» Pour nous, comme pour les autres

» Vive la Liberté ! »

AU CHEMIN DE FER DU NORD. — M. Glasser, inspecteur de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Tourcoing, précédemment désigné comme adjoint à l'inspecteur principal à Dunkerque, vient d'être nommé ingénieur adjoint à l'ingénieur principal du chemin de fer du Midi à Bordeaux.

M. Glasser est remplacé par M. Fernand Azœuf, ingénieur des Arts et manufactures, ancien inspecteur à Beauvais.

RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX. — A la liste publiée hier, des récompenses attribuées à nos concitoyens, il convient d'ajouter le nom de M. Jules Leman, employé depuis plus de vingt ans chez M. Leman-Vandekerkove, (ancienne maison Vandekerkove-Boussemart), rue de Roubaix.

CONFÉRENCE A LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — Le groupe de la Jeunesse catholique de la paroisse Notre-Dame a tenu vendredi soir sa réunion mensuelle. Devant un très nombreux auditoire, M. le docteur Delegrange, a fait une fort intéressante conférence, agrémentée de nombreuses projections, sur un sujet toujours d'actualité : La tuberculose. Le conférencier a, pendant une heure, vivement intéressé les jeunes gens par sa parole érudite et agréable.

Après quelques mots de remerciements du président du groupe, la réunion a pris fin vers dix heures.

FÊTE ANNUELLE DE L'AMICALE COLBERT. — Le banquet annuel de l'Association des Anciens Elèves de l'Institut Colbert, aura lieu aujourd'hui samedi, 1er juin, dans la salle du café Bonte, place de la République. Le rendez-vous est fixé à 8 heures et demie, pour cette soirée intime.

Les militaires de l'Amicale sont invités gratuitement à ce banquet. Une loterie avec prix offerts par la société, sera tirée entre tous les membres.

LA DUCASSE DES PHALEMPINS. — Elle commencera demain dimanche 2 juin. De nombreuses baraques, tournois, fritures, balançoires, se sont déjà installées place N.-D. de Lourdes.

UNE RAFLE. — Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, une patrouille d'agents, sous les ordres du brigadier de police Lorthiois, a parcouru les divers quartiers de la ville à la recherche de vagabonds, qui avaient été signalés comme s'introduisant la nuit dans des maisons en construction où ils installaient leur dortoir.

Vers deux heures du matin, la patrouille réveilla cinq errants qui dormaient sur les paillassons de la briqueterie de M. A. Masquilier, rue d'Amsterdam. Ils furent conduits au poste de police où ils déclinèrent leur état-civil. Ce sont : Charles Theys, 22 ans, journalier ; Arthur Spriet, 30 ans, sans profession ; Henri Marthe, 30 ans ; François Vanoverschelde, 31 ans, journalier, et Jean Callens, 17 ans, rattacheur, dont les parents sont domiciliés rue du Cymbale.

Tous les cinq furent écroués au violon municipal. Aucun délit n'ayant été relevé à leur charge, ils ont été remis en liberté vendredi matin.

MAINS MUTILÉES. — M. Camille Lagae, 26 ans, rue du Vieux-Bureau, à Wattrelos, manœuvre aux Forges et Ateliers du Nord, rue Winoc-Chocqueel, 139, était occupé vendredi matin à soulever une ferme en fer. Par suite de la chute de cette ferme l'ouvrier eut les deux mains comprimées entre le sol et son fardeau. Deux camarades, MM. Henri Lebbe, 6, rue des Vosges, et Théophile Delescluse, 113, rue du Général-Bonnaud, le dégagèrent. M. Lagae, qui avait des plaies contuses aux quatre derniers doigts des deux mains, a reçu les soins de M. le docteur Playoust, qui a prescrit un repos de vingt jours.

LES JEUX DÉFENDUS. — Passant boulevard du Cimetière, vendredi matin, vers six heures, les agents de police Rousseau et Josson, remarquèrent plusieurs jeunes gens qui « jouaient à sous », au jeu pile ou face. Ils s'approchèrent d'eux et leur dressèrent procès-verbal. Ce sont : Edouard Dujardin, 15 ans, bâcleur, rue de la Croix-Rouge, 118 ; Arthur Debacker, 17 ans, bâcleur, rue Jean-Bart, 30 ; Arthur Crabbe, 17 ans, tireur de cordes, rue du Général-Souham, 175.

PUBLICATION LOCALE. — Voici le sommaire du numéro de mai du Petit Jeune : Le maquis de la procédure ; convocations ; camerie : le contrat de travail ; le 46e Parlache de Cho Babégueu ; Pourquoi le syndicat doit-il être à la base de l'action sociale ouvrière ? ; Mise au point ; de la participation aux bénéfices ; etc.

EN VENTE à la Librairie du « Journal de Roubaix » :

**Le Jardin potager,